



MAIRIE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

20 Place du Souvenir
07110 LAURAC-EN-VIVARAIS
FRANCE

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Références réglementaires préalables :

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Laurac-en-Vivaraïs.

La présente note est disponible sur le site de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 de la commune de Laurac-en-Vivaraïs a été voté à l'unanimité le .../.../... par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce Budget Primitif pour l'année 2025 a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- d'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes)
- de l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir



MAIRIE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

20 Place du Souvenir
07110 LAURAC-EN-VIVARAIS
FRANCE

I. La section de fonctionnement

➤ Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

➤ Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

DEPENSES	
NATURE	MONTANT PREVU
011 Charges à caractère général	398 807.00
012 Charges de personnel	320 755.00
014 Atténuations de produits	59 400.00
65 Autres charges gestion courante	182 162.00
66 Charges financières (intérêts des emprunts)	30 557.00
67 Charges exceptionnelles	5 160.00
68 Amortissements et provisions	14 000.00
023 Virement à la section d'investissement	216 290.51
TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 227 131.51
RECETTES	
013 Atténuation de charges	0.00
70 Produits des services	50 000.00
73 Impôts et taxes	453 112.00
74 Dotations et participations	259 839.00
75 Autres produits (revenus des immeubles)	109 490.00
002 Excédent antérieur reporté	354 690.51
TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENT	1 227 131.51

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), à diverses subventions. Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :



MAIRIE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

20 Place du Souvenir
07110 LAURAC-EN-VIVARAIS
FRANCE

- **La fiscalité** : la commune prélève une part (**le taux**) de la valeur des **bases locatives établies chaque année par l'Etat** pour les propriétés bâties et les propriétés non bâties.

Pour 2025, le Conseil Municipal de Laurac-en-Vivaraïs a décidé de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière :

- Taxe sur le foncier bâti : 32.23 % soit un résultat pour Laurac-en-Vivaraïs de 295 871.00 €
- Taxe sur le foncier non bâti : 73.70 %, soit un résultat pour Laurac-en-Vivaraïs 18 130.00 €
- Taxe habitation : 16.29 %, soit un résultat pour Laurac de 53 399.00 €

Les **dotations** versées par l'Etat et la Communauté de Communes du Val de Ligne. Ces dotations ne sont pas pérennes. L'Etat et la Communauté de communes peuvent décider chaque année de revoir leur position et de faire varier à la hausse comme à la baisse le montant de ces dotations (voire de les supprimer).

Les **recettes de prestations** encaissées au titre des services fournies à la population (cantine, garderie...)

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II. La section d'investissement

➤ Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Il présente des dépenses d'équipements tant en immobilier qu'en aménagement des espaces publics. Les bâtiments publics, les routes communales, les places et espaces publics, sont les postes incontournables de la section d'investissement. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** :

- la taxe d'aménagement.
- FCTVA
- Amortissements
- les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

➤ Vue d'ensemble de la section d'investissement de Laurac-en-Vivaraïs :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 642 581.07 €



MAIRIE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

20 Place du Souvenir
07110 LAURAC-EN-VIVARAIS
FRANCE

BP 2024 - DEPENSES INVESTISSEMENT

	BP 2025	
	DEPENSES	RECETTES
0 - Patrimoniales (041)	45 457,40 I	45 457,40 I
2041582	21 217,85 I	
21318	24 239,55 I	
168758		21 217,85 I
238		24 239,55 I
00 - Opérations financières	90 681,57 I	400 245,67 I
001 - Solde d'exécution section d'investissement		32 416,47 I
021 - Virement section fonctionnement		216 290,51 I
1068 - Excédent fonctionnement		66 948,37 I
1641 - CAPITAL	83 438,00 I	
024 - Produits des sessions d'immobilisation		52 510,40 I
165 - CAUTIONS	3 000,00 I	3 000,00 I
168758 - Dettes	4 243,57 I	
10222 - FCTVA		8 079,92 I
10226 - Taxe aménagement		15 000,00 I
28031 - Amortissement		300,00 I
28041411 - Amortissement		200,00 I
28041582 - Amortissement		345,00 I
281351 -		2 300,00 I
281531 - Amortissement		510,00 I
281538 - Amortissement		345,00 I
Op. 11 - Maisons Granier	13 000,00 I	0,00 I
21321 - Immeuble de rapport	13 000,00 I	
Op. 45 - Bâtiment Ecole	- I	11 878,00 I
1322		11 878,00 I
Op. 50 - Cimetière	7 000,00 I	0,00 I
21316 - Colombarium	7 000,00 I	
Op. 72 - Voirie	48 000,00 I	0,00 I
2151 - Goudronnage	48 000,00 I	
Op. 75 - Nouvelle mairie	1 600,00 I	0,00 I
21838 - Matériel informatique	1 600,00 I	
Op. 78 - Réseaux divers	77 479,10 I	0,00 I
2041582	29 000,00 I	
21538	24 239,55 I	
238	24 239,55 I	
Op. 80 Bâtiment technique	3 000,00 I	
21318	3 000,00 I	
Op. 86 - OPERATIONS FONCIERES AGF	10 000,00 I	0,00 I
2117 - Bois et forêt	5 000,00 I	
2118 - Agricoles	5 000,00 I	
Op. 90 - PLACE GALFARD	341 163,00 I	185 000,00 I
2031 - Etude cabinet NALDEO	15 000,00 I	
2128 - Aqencements	226 163,00 I	
21328 - Autres bâtiments privés	70 000,00 I	
21352	30 000,00 I	
1321 - DETR		
1322 - Région		95 000,00 I
1323 - Département		90 000,00 I
Op. 92 - Immeubles	5 200,00 I	0,00 I
ASA	5 200,00 I	
TOTAL	642 581,07 I	642 581,07 I

DEPENSES INVESTISSEMENT :

- Travaux de goudronnage et la réfection du mur de soutènement route du Poux
- Achat et démolition maison Dejoux
- Eventuels achats de terrains agricoles

RECETTES INVESTISSEMENT :



MAIRIE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

20 Place du Souvenir
07110 LAURAC-EN-VIVARAIS
FRANCE

Les principales recettes sont :

- Virement de la section de fonctionnement 2025 : 216 290,51 €. Cette somme représente une économie faite sur la section de fonctionnement en 2025 pour pouvoir investir.

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 32 416,47 €

- 1068 (Excédent de fonctionnement) : 68 948,37 €

- Subventions diverses : 11 878,00 €

- FCTVA : 8 079,92 € (récupération de TVA sur les travaux payés en 2024)

- Taxe d'Aménagement : 15 000 €

- Cautions : 3 000,00 €

- Amortissements : 4 000,00 €

- Emprunt : 83 438,00 €

- Vente terrains : 52 510,40 €

III. Evolution de la dette 2025 / 2043

	Dette	Capital	Intérêts
2025 :	956 384,38	83 437,06	29 556,22
2026 :	872 947,32	70 479,22	27 767,56
2027 :	802 468,10	72 208,57	26 038,21
2028 :	730 259,53	73 998,05	24 248,73
2029 :	656 261,48	75 850,16	22 396,64
2030 :	580 411,32	67 093,54	20 479,45
2031 :	513 317,78	57 239,27	18 920,35
2032 :	456 078,51	58 657,94	17 501,66
2033 :	397 420,57	42 886,33	16 030,47
2034 :	354 534,24	44 248,52	14 668,26
2035 :	310 285,72	30 324,66	13 261,83
2036 :	279 961,06	29 841,62	11 967,82
2037 :	250 119,44	31 190,39	10 619,05
2038 :	218 929,05	32 600,42	9 209,02
2039 :	186 328,63	34 074,49	7 734,95
2040 :	152 254,14	35 615,53	6 193,91
2041 :	116 638,61	37 226,60	4 582,84
2042 :	79 412,01	38 910,88	2 898,56
2043 :	40 501,13	40 671,71	1 137,74
	-170,58	956 554,96	285 213,27



MAIRIE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

20 Place du Souvenir
07110 LAURAC-EN-VIVARAIS
FRANCE

IV. Liste des emprunts en cours

Emprunt	Numero	Organisme prêteur	Montant	Date	Taux		Périodicité
ACQUISITION FONCIERE	00000318652	CREDIT AGRICOLE	150 000,00	23/12/2009	3,9900	Fixe	Annuel
OPERATIONS IMMOBILIERES (Mais	1059408	CREDIT AGRICOLE	150 000,00	24/07/2015	1,7000	Fixe	Annuel
TRAVERSEE DU VILLAGE	00001263046	CREDIT AGRICOLE	240 000,00	01/03/2017	0,9500	Fixe	Annuel
ACQUISITION IMMEUBLE CHAMPET	00001960438	CREDIT AGRICOLE	136 000,00	21/01/2020	1,2500	Fixe	Annuel
TRAVAUX MAISON CHAMPETIER	00002201678	CREDIT AGRICOLE	100 000,00	01/01/2020	0,8500	Fixe	Trimestriel
EMPRUNT EPORA	469038G	CAISSE EPARGNE	252 000,00	26/10/2023	4,7700	Fixe	Trimestriel
EMPRUNT EPORA 2	00003454291	CREDIT AGRICOLE	300 000,00	30/11/2023	4,1700	Fixe	Trimestriel

Conclusion :

Encore une fois, ce budget fait vœu de prudence. Les constats et conclusions établis l'an dernier ne peuvent qu'être reconduits car les communes ne maîtrisent pas ou peu bon nombre de facteurs tels que les augmentations des prix de l'Energie, des carburants, du chauffage, la baisse des dotations.

Ce budget reste donc un document prévisionnel que le conseil municipal a la faculté de changer en votant des décisions modificatives. Toutefois, les sommes affectées à l'investissement ne peuvent pas revenir en section de fonctionnement.

Fait à Laurac-en-Vivaraïs, le 14 avril 2025

Le Maire, Didier NURY

